

Réglementation

Toutes infractions au présent règlement feront l'objet d'une sanction allant de l'avertissement à la disqualification en passant par le retrait de points.

- **présence de gilet de sauvetage obligatoire sur le bateau.**

Sanction Exclusion du compétiteur si le gilet est inexistant.

- Afin de remettre le poisson à l'eau dans les meilleures conditions possibles, **un dispositif de conservation du poisson est obligatoire dans l'embarcation** (vivier, bourriche etc...) **sous peine d'exclusion de l'équipage.**

- Le nombre de poissons maximum à conserver dans votre vivier, bourriche etc avant leur mesure est de 6 poissons au total mais pour les brochets et les sandres le total 2 maximum.

Exemple: 5 perches et 1 brochet ou 1 sandre **autorisé**

3 perche, 1 black et 1 brochet ou 1 sandre **autorisé**

3 perche et 2 brochet ou 2 sandre **interdit**

1 brochet et 1 sandre **autorisé**

2 brochet ou 2 sandre **autorisé**

Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- Propulsion de l'embarcation : **rames ou moteurs électriques, moteurs thermique sont interdits.**

Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- Usage de l'échosondeur interdit **sauf autorisation spécifique de l'organisation.**

Sanctions : 1 avertissements puis disqualification.

- La pêche aux leurres et appât mort manié sont autorisés . **La pêche aux vifs est interdite .**

Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- L'utilisation du **fishgrip, pinces à poissons est interdite.**
Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.

- Tout poisson pris (hormis les espèces classées nuisibles) doit être relâché vivant et dans les meilleures conditions.
Sanctions :
 - o Poisson blessé = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille.
 - o Poisson mort = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille + avertissement. Si le cas se représente disqualification de la manche en cours.

- Seuls les poissons ci-dessous seront comptabilisés :
 - o Brochet > 60 cm
 - o Sandre > 50 cm
 - o Black-bass > 35 cm
 - o Perche > 30 cm
 - o Silure pas de tailles minimum maximum.

- Comptabilisation des points :
 - o Seuls les poissons maillés comptent.
 - o Les poissons seront mesurés de l'extrémité de la bouche du poisson jusqu'à l'extrémité de la queue.
 - o 1 mm = 1 pts.

- **Bonus :**
 - o **Le plus gros poisson de la journée de chaque espèce (brochet, sandre, perche, black-bass, silure) rapportera 200 points. Ex : si le plus gros brochet de la journée fait 1000mm il rapportera 1200 pts.**

- Classement :
 - o Le compétiteur ayant le nombre de points le plus élevé est classé 1^{er} etc.....
 - o En cas d'égalité de points, les compétiteurs seront départagés au nombre de poissons maillés, sinon au plus gros poisson.

Nom / Prénom : /

Signature du compétiteur pour validation :